

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 20

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ceptes, cette lacune ne lui ôte rien de sa valeur intrinsèque. La matière est complètement enregistrée et clairement exposée.

Le livre se divise en une introduction comprenant un chapitre A sur la politique militaire et un chapitre B sur les préparatifs de la guerre. Vient ensuite le chapitre de la guerre elle-même, chapitre C, qui comprend 22 sections dont voici les titres :

1. Stratégie et tactique. 2. Eléments de stratégie. 3. Combinaisons stratégiques. 4. Théâtre de la guerre. 5. Base d'opérations. 6. Lignes d'opérations. 7. Points stratégiques. 8. Plan de campagne ou de guerre. 9. a Plan de défense. 9. b Plan d'offensive. 10. Opérations. 11. Marches stratégiques. 12. Marches combinées. 13. Détachements et diversions. 14. Changement de théâtre d'opérations. 15. Démonstrations. 16. Stratégie sur le champ de bataille. 17. Attaque et défense des cours d'eau. 18. Défense et attaque des frontières et pays de montagnes. 19. Cantonnements et quartiers d'hiver. 20. Résumé. 21. Développement de la guerre. 22. Guerre populaire.

Par ces titres seuls on peut juger de l'ensemble de l'ouvrage lui-même et de l'intérêt qu'il doit inspirer à tous nos officiers suisses.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 18 octobre 1870.

Le Département militaire fédéral a l'honneur de vous informer que les cartes-correspondances officielles ayant été introduites, il les emploiera autant que faire se pourra dans sa correspondance, dans l'espérance d'arriver à de notables économies de temps et de matériel de bureau.

Dans la certitude que les Autorités cantonales désireront également faire usage de ces cartes pour leur correspondance officielle avec le département soussigné, nous avons pris les mesures nécessaires pour qu'elles puissent être enregistrées et placées dans les dossiers comme toutes autres pièces.

Le Département saisit cette occasion pour vous annoncer qu'il supprimera à l'avenir dans sa correspondance (cartes et lettres) avec votre administration, l'en-tête et les salutations usités jusqu'ici et vous prie de vouloir en agir de même à son égard.

Berne, le 25 octobre 1870.

Ensuite d'une communication qui nous est faite que l'intendance d'un arsenal cantonal aurait vendu des fusils rayés de gros calibre (système Prélat-Burnand), nous nous permettrons de rappeler aux autorités militaires des Cantons qu'une vente de ce genre doit, à teneur de l'art. 4 de l'arrêté du 31 juillet 1863, être autorisée par le Conseil fédéral.

Le Département se réserve de réclamer aux Cantons qui se seraient déjà défaits de ces fusils, le remboursement du subside fédéral alloué en son temps pour le rayage de ces engins.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

M. le pasteur Cérésole, aumônier du bataillon n° 70, nous écrit que les troupes vaudoises, actuellement à la frontière, *recevraient avec joie des livres*. Les journées sont fréquemment pluvieuses et rien ne saurait mieux abréger les longues heures de consigne, de corps de garde et surtout *d'infirmérie*, que la lecture

d'ouvrages utiles. Nous faisons donc un appel à toutes les personnes pouvant disposer de quelques bons ouvrages d'instruction générale et populaire, d'une lecture facile, récréative ou édifiante, neufs ou usagés, brochés ou reliés et qui voudraient bien s'intéresser à cette œuvre. Si nos bataillons sont remplacés par des troupes de la Suisse romande, ces livres leur seraient prêtés, mais à condition qu'après la campagne ils seront renvoyés dans le canton de Vaud pour y être distribués à quelques bibliothèques populaires, à moins qu'ils ne puissent devenir le noyau d'une petite *bibliothèque de campagne*.

Les livres seront reçus avec reconnaissance au magasin de MM. Francillon, rue St-François, à leur succursale, rue Haldimand, ou par le soussigné.

J. MELLEY, lieut.-colonel.

Algérie. — On lit dans le *Moniteur de l'Algérie* du 6 octobre :

D'après des nouvelles qui viennent de parvenir au gouverneur général, des partis nombreux de dissidents seraient en marche dans l'extrême sud de la province d'Oran et se dirigeaient vers l'Est. Des contingents considérables auraient aussi quitté le Maroc pour faire incursion en Algérie, sous la conduite de Si Kaddour ben Hamza, appuyés par les fantassins et cavaliers de plusieurs tribus du sud du Maroc.

Il est du devoir du gouverneur général de prévenir la population européenne de cette situation, afin que les voyageurs, commerçants et tous ceux qui peuvent avoir à circuler dans les tribus et sur les routes du sud de l'Algérie, connaissent les dangers que cet état de choses peut entraîner pour eux.

Etats-Unis. — Le président des Etats-Unis, de retour à Washington, après une longue villégiature, a manifesté avec chaleur son approbation de la conduite du ministre Washburne à Paris, et a exprimé l'opinion que les Prussiens ne parviendront pas à s'emparer de cette capitale. Il pense que la guerre est loin encore de sa fin, et qu'il est impossible de prévoir comment elle finira. Il espère, toutefois, que la forme actuelle du gouvernement républicain en France sera maintenue.

— On annonce la mort récente du général Lee, le célèbre commandant en chef des troupes du Sud dans la guerre de Sécession.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

IL VIENT DE PARAITRE

chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV

par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse.

2^{me} édition, augmentée d'un

avant-propos sur la guerre de 1870.

1 vol. in-8°. Prix : 5 francs.